HUGONNEL

Ne crains rien pour toi. Toute mesure est prise
Pour mener sans péril aucun cette entreprise.
Montrant le bandeau.
Vois : dans l'intérieur, dans les replis soyeux,
Une pointe de fer, presque invisible aux yeux,
Renferme ce poison ; une seule piqûre
Tue à l'instant !

ALIÉNOR

Ainsi... je dois ?...

HUGONNEL

Oui, je te jure !
Il faut tuer le roi, sans retard, sans pitié.
Plusieurs, sans réussir, l'ont souvent essayé,
Le comte de La Marche ou sa femme ou quelque autre ;
Nous serons plus heureux !

ALIÉNOR

Cet ordre est bien le vôtre ?

HUGONNEL

Le mien ! Venge nous donc, comme tu l'as promis,
Sur la mère plus tard, aujourd'hui sur le fils ;
Ta vengeance sera jour pour elle plus amère ;
Commence par le fils pour voir pleurer la mère !
Sois comme moi : Vaincu par ce prêtre maudit,
Ma colère s'amasse et sourdement grandit :
Je veux que de ce peuple et de ces rois, ensemble,
La moitié disparaisse et que le reste tremble ;
J'aime à sentir ainsi les haines m'envahir :
Je voudrais croire en Dieu pour pouvoir te haïr !
— Maintenant, agissons. Tu vas mieux me comprendre,
Car voici le moment où tu dois tout apprendre.

ALIÉNOR

Enfin !

HUGONNEL

Je t'ai sauvée, élevée au-dessus
Des autres femmes...

ALIÉNOR

Oui.

HUGONNEL

Tu ne sais rien de plus ?
Tu ne connais ni ton vrai nom ni ta naissance ?

ALIÉNOR

Non.

HUGONNEL

Je t'ai dit un jour, tu t'en souviens, je pense,
Que je possédais seul des secrets importants ;
Ne t'étonne de rien : nous vivons dans un temps
Dont l'histoire est souvent terrible et peu chrétienne,
Heureusement ! — Tu la connais. — Voici la tienne :
Le Bohémien, l'homme à qui je l'achetai,
M'apprit, le même jour, toute la vérité :
Louis Huit, le mari de Blanche de Castille,
Fit enfermer jadis, au fond d'une bastille,
Charles Quatre, royal et dernier descendant
De Charlemagne, avec sa fille encore enfant ;
Dans ce fort d'Orléans — Étonte mieux encore ! —
Charles mourut... Epée ou poison ? Je l'ignore :
Mais avant de mourir, il put faire échapper
Sa fille qu'on allait sans doute aussi frapper ;
Il confia l'enfant, dont on perdit la trace,
Le dernier rejeton de cette illustre race,
A des Bohémiens, et leur chef lui promit
De garder ce secret qu'à lui seul il transmit ;
Et de cela j'ai bien les preuves, je l'atteste.
— Cette fille, c'est toi.

ALIÉNOR

Moi ? moi !

HUGONNEL

Tu sais le reste.

ALIÉNOR

Je n'ai rien oublié.

HUGONNEL

Tes devoirs et tes droits
Sont de venger ton père et la race à la fois,
D'employer le poison à défaut de l'épée,
De ressaisir ici la couronne usurpée,
Car elle t'appartient, comtesse Aliénor !
Comtesse... C'est trop peu ! Tu seras plus encor :
Le roi mort, je deviens, par la loi souveraine,
Roi de France, et c'est toi que je prendrai pour reine ;
Nous mêlerons deux droits, le récent et l'ancien,
Le sang de Charlemagne au sang capétien !
Voilà donc mes projets et ta grandeur future,
Le triomphe éclatant après la lutte obscure ;
Mais si cet avenir déplaisait à tes yeux,
Je trouverais quelqu'un qui me servirait mieux !

ALIÉNOR, *lentement.*

Je vous obéirai.

HUGONNEL, *regardant la porte de gauche qui s'ouvre.*

L'on attend... On t'appelle.
Va mettre au front du roi la couronne mortelle !
— Ce bandeau... Vois si rien n'est changé ?

ALIÉNOR, *le lui montrant.*

Regardez.

HUGONNEL

C'est bien. Va donc. Ici je t'attends.

ALIÉNOR, *en sortant*

Attendez.

Elle entre dans la salle à gauche.

SCÈNE V

HUGONNEL, PUIS LE ROI ET TOUTE LA COUR

HUGONNEL, *seul un instant*

Il va venir... Il va tomber, là, tout à l'heure,
Peu suis sûr !... Mais je veux que sous mes yeux il meure !
Regardant à gauche par la porte restée ouverte,
Aliénor lui met le bandeau... c'est cela !...
Maintenant viens mourir, roi de France ! là... là !
Louis IX entre, précédant toute la cour, la reine, Thibaud, Robert de Sorbon. Il passe lentement, le diadème au front et entre dans l'église, qui fond, au bruit lointain des hymnes.

HUGONNEL

Non ! non ! — Il est sauvé !... quel pouvoir exécrable
L'a sauvé du poison terrible ?
Il se trouve en face d'Aliénor qui s'est détachée du cortège, et vient sur le devant de la scène.

SCÈNE VI

HUGONNEL, ALIÉNOR

HUGONNEL

Misérable !
C'est toi qui m'a trahi ! Pour toi pas de pardon
Si c'est vrai ! Réponds-moi ! réponds !

ALIÉNOR

Tuez-moi donc !

HUGONNEL

Non pas ! trop de regards sont sur nous ! Je préfère,
Bientôt, faire à loisir ce qui me reste à faire ;
Je ne te tuerai pas, non certes, en cet instant,
Non, non.

ALIÉNOR

C'est pour cela que je restais pourtant !

HUGONNEL

Pourquoi n'as-tu trahi ? Pourquoi ? Par quel délire,
Alors qu'à mon dessein tu venais de sourire ?

ALIÉNOR

Si j'ai paru sourire à ce vil attentat,
C'était pour empêcher qu'un autre s'y prêtât.

HUGONNEL

Cependant je t'ai dit ton vrai nom, ta naissance,
Ce qui sur toi devait avoir plus de puissance,
Tout ce qui désignait à ta haine, à tes coups,
Ce roi, l'usurpateur d'un trône...

ALIÉNOR

Taisez-vous !
Il n'est plus, ce n'est pas ainsi que l'on me gagne !
Je sais, m'avez-vous dit, fille de Charlemagne,
Je l'homme dont le nom, depuis quatre cents ans,
Remplit le monde... c'est de lui que je descends !
Et vous avez pensé que cette ombre sublime
Viendrait me conseiller la bassesse et le crime
Et que je pourrais, moi ! sans un double remords,
Avec mon déshonneur déshonorer les morts !
Vous pensiez entraîner mon orgueil et mon âme
En m'offrant je ne sais quelle couronne infâme ;
Vous n'avez pas compris, vous ne comprenez pas,
Qu'en m'élevant plus haut je tomberais plus bas ;
Que j'ai senti soudain l'ange des rois, l'Archange,
M'emporter au-dessus de toute cette fange !
Vous, sachant qui j'étais !... De quel nom vous nommer.
Je me hais à présent d'avoir cru vous aimer !
De cet abaissement à Dieu je rendrai compte ;
Loin de moi cette horreur, loin de moi cette honte !
Parlez, car il me semble encore, malgré cela,—
Que mon crime est commis tant que vous êtes là !

HUGONNEL

Je pars, mais prends bien garde à l'avenir, prends garde !
Qui lutte contre moi grandement se hasarde ;
La vengeance par toi m'échappe en ce moment,
Je la retrouverai. Je sais déjà comment !
— Tu peux me dénoncer, tu le feras, je pense,
De mes bienfaits passés trop juste récompense !
Le roi te paiera cher ce service éclatant,
Fille de Charlemagne ! Adieu.

ALIÉNOR

Va t'en ! va-t'en !

HENRI DE BORNIER.

LE TRIPLE ASSASSINAT D'UN INSTITUTEUR

Lyon, 16 décembre. — Hier est venue, devant la cour d'assises du Rhône, l'affaire de ce jeune instituteur des environs de Valence, Alphée Baron, qui, pendant la nuit du 7 au 8 août, assassina à Lyon sa maîtresse, la veuve Raynaud, son fils Paul Raynaud et la tante de celui-ci, Anaïs Juveneton. L'acte d'accusation mentionne également une tentative de meurtre sur Marguerite Juveneton, âgée de douze ans, et Gaston Raynaud, neuf ans, enfants des précédentes.

Après l'interrogatoire de l'accusé qui répond d'une façon insignifiante, on en reconnaissant les faits de l'acte d'accusation, on entend entre autres dépositions celle de la petite Marguerite Juveneton et du petit Gaston Raynaud. L'audience est renvoyée à samedi.

LA HAUTE-COUR

Audience du samedi 16 décembre 1899

Paris, 16 décembre. — L'audience est ouverte à 4 heure 15. MM. Déroulède, Cailly et le baron de Vaux sont absents. L'appel nominal ne relève aucun manquant.

Le Président donne lecture du procès-verbal de sommation de comparution, adressée, à M. de Vaux, mais celui-ci, ayant fait constater que son état de santé ne lui permettait pas de se rendre à l'audience, il est passé outre aux débats.

M. Fallières donne ensuite lecture de l'arrêt de la Haute-Cour, rejetant les conclusions tendant à une audition complémentaire de M. Henri Rochefort.

Déposition de M. Georges Thiébaud

L'entrée dans la salle de M. Georges Thiébaud provoque un très vif mouvement de curiosité. Immédiatement, un grand mouvement se fait. M. Thiébaud s'avance, le pas ferme, à la barre. On sait qu'il a été, au début, impliqué dans les poursuites; qu'il faussa compagnie au commissaire chargé de l'arrêter et qu'il bénéficia plus tard d'une ordonnance de non-lieu.

Sur une question de Me Quentin, défenseur de Barillier, M. Georges Thiébaud dépose avec une grande aisance : « Parmi les accusés, je connais plus particulièrement Déroulède, Baillères, Barillier, Guérin, Dubuc et Cailly. J'ai très peu souvenance de Brunet, bien que je sois allé à Caen, prendre la parole dans une réunion organisée par lui. Quant aux accusés royalistes, je n'ai pas l'honneur de les connaître, à l'exception de M. de Bamel, que j'ai rencontré dans les couloirs de la Chambre et contre lequel on m'a prié de me présenter à Alais.

J'ai rencontré M. de Cheylly, il y a plus de vingt ans, au ministère des finances ; je ne l'ai pas revu depuis. C'est la première fois que je vois M. de Sabran, bien que j'aie été accusé de comploter avec lui. Je n'ai jamais vu M. Godefroy; il ne m'a jamais vu lui-même, mais j'espère qu'il m'aidera à faire rectifier une liste comprise dans la procédure, et qui me porte comme membre de la *Jeunesse royaliste*.— M. Godefroy. — J'en serais très-heureux.

Le Président. — Votre déposition même pourra rectifier ce document. — M. Georges Thiébaud. — Quant à Cailly, c'est un ouvrier artiste qui s'est formé tout seul, et que les circonstances ont versé dans l'antisémitisme. Dubuc semblerait être, d'après l'acte d'accusation, un étrangleur. La vérité est qu'il est un brave et un doux. Je l'ai toujours vu, la tête enveloppée, à la suite des coups qu'il avait reçus dans ces derniers temps ; il s'était fait faire un chapeau en zinc pour se protéger. (Quelques sénateurs font entendre quelques murmures).

» Je connais M. Guérin depuis cinq ou six ans ; quoique je sois antisémite, nos chiens ne chassent pas ensemble, mais je n'oublie pas son humanité, sa bravoure et ses qualités ; je l'ai vu protéger des adversaires menacés. »

Barillier est le porte-drapeau de la Ligue des Patriotes ; c'est un républicain bon enfant ; sa fonction principale, à la Ligue, est de protéger Déroulède, il est le « portos » de la Ligue. (rires).

Ce qu'on lui impute à crime, devrait lui valoir des louanges. Quant à ceux qui accusent Baillères, il n'y aurait qu'un mot à leur dire : « ingrat », parce qu'il a contribué à fonder la République.

M. Georges Thiébaud s'exprime ensuite au sujet de Déroulède en ces termes :

« Je connais Déroulède depuis quinze ans; depuis qu'il fait de la politique, je l'ai vu davantage. Son but est de refaire l'intégrité de la patrie et l'intégrité de la République par l'élargissement du suffrage universel. Il n'y a pas d'homme pour lequel je professe plus d'estime. »

Le témoin, questionné sur son voyage auprès de Marchand, à Djibouti, rappelle qu'il était parti, chargé d'aller porter au héros de Fachoda une médaille au nom de la Ligue des Patriotes. En passant à Palerme, le duc d'Orléans l'invita à aller voir les collections que lui avaient laissées le duc d'Aumale; il refusa, ne voulant pas compromettre la Ligue des Patriotes.

Le duc renouvela son invitation en lui disant qu'il l'invitait, non comme prétendant, mais comme Français. M. Thiébaud refusa encore par une lettre. Disons que le brouillon de cette lettre fut saisi chez M. Thiébaud, mais elle ne figure pas au dossier; Me Quentin en donne lecture. Dans cette lettre, M. Thiébaud motive son refus, sur le désir de ne pas compromettre la liberté, et surtout l'honneur de ses amis, Déroulède et Marcel Habert. M. Georges Thiébaud relève ensuite les irrégularités qui ont été commises dans les perquisitions opérées chez lui.

» Je voudrais taire tout cela, car c'est trop humiliant pour mon pays. On a violé le code à plaisir ; ainsi, on a trouvé chez moi un chèque délivré par Reinach (Mouvement d'attention) au profit d'un parlementaire que je ne veux pas nommer. Le nom avait été gratté, mais, par une réaction chimique, on l'avait fait réapparaître. (Sourires.) M. Fabre, juge d'instruction, s'est refusé à le saisir. C'était une violation flagrante de la loi, s'ajoutant à tant d'irrégularités commises à mon endroit. (Murmures sur quelques bancs des sénateurs.)

INCIDENT

Me Quentin pose à M. Thiébaud une question sur le mouvement boulangiste. Aussitôt, quelques sénateurs font entendre de violents murmures.

Le Président. — La question ne sera pas posée. (Bruit). Les accusés protestent. M. Barillier s'écrie : M. Lépine a parlé pendant une heure du boulangisme ! Le tumulte augmente ; le président réplique : M. Lépine n'a fait qu'un parallèle, sans cela, je l'aurais arrêté.—M. Barillier : Eh bien, que M. Thiébaud fasse un parallèle.

M. Buffet. — L'acte d'accusation lui-même parle du boulangisme. Une vive discussion s'engage entre la défense et le président. Finalement, le président déclare : Je prie les défenseurs de poser une question précise.

Me Chenu. — Je demande si le témoin considère le rôle joué dans l'affaire par la Ligue des patriotes, comme la continuation de son rôle en 1889.

M. Thiébaud. — En 1889, la Ligue des patriotes ne semblait avoir qu'une fonction surtout électorale (dans les conditions actuelles, elle a été reconstituée dans un but différent : celui de protéger les honnêtes gens, et même le gouvernement (Murmures à gauche) contre les provocations émanant d'un certain parti qui n'était pas le nôtre. (Nouveaux murmures sur les mêmes bancs).

M. le Provost de Launay. Peut-on demander à l'accusé (hilarité), je veux dire au témoin... — M. Thiébaud. C'est presque la même chose.

M. Le Provost de Launay. — Peut-on demander au témoin pourquoi il a été compris dans le complot ? — M. Thiébaud. Parce que le préfet de police, par un acte de profond arbitraire, s'est dit : « Il doit en être ». (Rires prolongés). C'est parce que je me suis soustrait à la prison préventive que j'ai pu me défendre et que je ne suis pas là, sur le banc des accusés. (Sensation et mouvement d'approbation).—Mouvements. Le témoin peut-il dire de M. Déroulède et de ses amis s'ils ont conspiré avec les royalistes.

M. Thiébaud, d'une voix vibrante et la main tendue : Je l'affirme sous la foi du serment, c'est une imposture ! M. Déroulède, ni ses amis, n'ont jamais conspiré avec les royalistes. Dire le contraire, c'est dire un infâme mensonge. (Vive sensation.) — Me Orentin : N'y a-t-il pas dans le dossier une lettre du prince Henri d'Orléans à M. Thiébaud ?

Le procureur général. — Je désire aussi appeler l'attention du témoin sur cette lettre.

M. Thiébaud. — Il faudrait d'abord s'assurer de l'authenticité de cette lettre; or, je dois déclarer que cette lettre est fausse (Mouvement) ou tout au moins que j'ai toutes les raisons de la croire fausse. Voici comment elle m'est parvenue :

Dans la nuit qui a suivi la mort du président Faure, on a sonné chez moi, à deux ou trois heures du matin: la personne qui sonnait m'a remis une lettre; elle n'a pas su me dire de qui elle la tenait. (Mouvement d'attention). J'ai ouvert la lettre, j'ai vu qu'elle était du prince d'Orléans; je ne l'ai vu qu'une seule fois : à l'occasion d'un dîner auquel il assistait chez un député radical de ses amis. (Rires). Il n'y a pas de quoi rire : le prince fut décoré par le ministère radical Bourgeois. (Nouveaux rires).

La formule amicale de cette lettre m'a surpris; en outre de l'heure insolite à laquelle elle m'était apportée, je vis alors que le messager n'était pas seul : cela me parut encore plus singulier, et je pensai à un piège de police. Je voulus me renseigner en téléphonant au « Café de Paris »; la communication ne me fut pas donnée et j'en restai là. Voilà pourquoi cette lettre a été saisie chez moi.

VIF INCIDENT

M. Halgan. — Il y a des experts en écriture. (Rires.)

Le procureur général, furieux. — Cette lettre n'a pas été contestée; par conséquent, je ne puis admettre cette observation d'un membre de la haute cour.

Cette réponse du procureur provoque une véritable tempête de protestations indignées à droite et sur d'autres bancs. Les protestations se croisent; au milieu du tumulte, le président agite frénétiquement sa sonnette.

M. Halgan, avec fermeté. — Le ton comminatoire du procureur général est blessant ; s'il y a des différences de robes, nous n'en sommes pas moins des juges et au-dessus du procureur général. (Braves à droite.) — M. Le Provost de Launay. C'est une honte, on voudrait nous traiter en écoliers? — Le procureur général, avec des gestes désordonnés. Je ne suis ni en dessus, ni en dessous de vous, messieurs. (Protestations véhémentes.) Je ferai respecter ma situation ici.

MM. Halgan, Le Provost de Launay, de Lamarzelle, font entendre de vives protestations contre l'attitude de plus en plus insolente du procureur. On entend, à l'adresse de ce dernier, les cris : « A l'ordre ! » M. Bernard continue à se demener à sa place, pendant que MM. Guibourg de Luzinais et de Maillé demandent au président de faire respecter la Haute-Cour. Le tumulte est à son comble.

Le président. — Nous tous solidaires d'une œuvre de justice ; je suis, ici, au même titre que les juges.

De nouvelles protestations se font entendre. M. Fallières, exténué par ses cris d'appel au calme, parvient, à grand peine, à rétablir un silence relatif. On revient à M. Thiébaud, qui avait assisté, debout à la barre, à cet incident.

Le procureur général interroge le témoin sur une lettre à lui adressée et qui semble, dit-il, en contradiction avec ses dires. — R. Du tout, car elle n'a pas été citée en totalité ; c'est une lettre dans laquelle on me dit : « Que devenez-vous? On ne vous voit plus. » Ce n'est donc pas un complot?

On y ajoute : « Nous avons dîné avec le prince d'Orléans», cela ne veut pas dire que je le connais, je vous ai dit que je l'avais vu une fois, et je ne vois pas comment un déjeuner chez Voisin, avec le prince Henri d'Orléans, Arthur Meyer, etc, qui ne sont membres d'aucune Ligue, peut intéresser votre prétendu complot, drôle de complot ! (Rires).

M. Chenu demande des explications sur le *postcriptum* de la lettre citée dans l'acte d'accusation.

Le procureur général. — Dans mon acte d'accusation, je parle de la dernière lettre précitée, et je continue : « Il faut que le prince puisse profiter de la situation. » Cela ne s'applique évidemment pas au duc d'Orléans ; ils sont tous princes dans cette famille. (Vives protestations à droite.)

M. Buffet se lève et rabroue le procureur. — Le Président rappelle M. Buffet à l'ordre et le procureur déclare que les interruptions ne lasseront pas sa bonne volonté. — Me Chenu. Ni la nôtre, car, si je ne me trompe sur les intentions que vous venez de faire connaître, vous avez la volonté de confondre tous les princes. (sic), et leurs amis dans le clan des conspirateurs ; vous paraissez indiquer un complot entre le prince Henri et le duc d'Orléans. — Le procureur général fait un signe d'assentiment. (Sensation).

Me Chenu. — Bien ; nous irons jusqu'au bout, nous aussi, et nous discuterons l'accusation.

Comme toujours, chaque fois que l'accusation fléchit, M. Rane se lève. M. Rane. De février à août, vous n'auriez pas trouvé l'occasion de vous informer de l'authenticité de la lettre. — M. Thiébaud. Je n'en ai pas eu l'occasion et cette lettre avait si peu d'importance... que je l'ai laissée... traîner chez moi; si elle m'eût paru offrir quelque intérêt, soyez sûr que vous ne l'auriez pas trouvée. M. Thiébaud affirme ensuite que, contrairement à ce que dit l'acte d'accusation, Déroulède, le 23 février, ne déjeuna point avec Barillier à Vincennes, mais avec vingt personnes à l'hôtel Saint-James ; il est très facile de vérifier le fait, dit-il ; par la négligence apportée sur ce point, on peut juger du bien-fondé des autres allégations de l'accusation. (Mouvement). Personne, ajoute M. Thiébaud, ni Barillier, ni même Marcel Habert n'a été au courant des projets de Déroulède.

Sur question de Me Quentin, M. Thiébaud fait une distinction entre les manifestations qui ont précédé la mort du président Félix Faure, aimé et regretté vivement, dit-il, par les nationalistes (rires approbatifs), et celles qui ont suivi cette mort. Quant à la manifestation du 25 octobre, elle fut, dit-il, un acte de prudence pour débarrasser le pays du ministère Brisson qui, au mépris de tout droit, a lancé le pays dans l'aventure de la revision (protestations sur divers bancs; approbations sur d'autres.)

D. Les manifestations de la gare St-Lazare ? — R. Elles ont été si spontanées que nous en avons été nous-mêmes gênés; c'était si significatif que, lorsque nous avons vu se constituer ce cabinet, qui n'avait d'autre mission que d'agir *per fas et nefas*, en vue de faire acquitter Dreyfus, acquittement que la nation ne voulait pas. (Bruit prolongé).

Le procureur se lève indigné. Le président brandit son couteau à papier : Témoin, dit-il, je ne puis vous laisser continuer sur ce ton (murmures) ; bornez-vous à répondre aux questions qui vous sont posées.

Me Quentin : Le témoin peut-il parler des irrégularités de l'instruction en ce qui le concerne ? Le président : Je ne poserai pas la question. (Très bien, très bien.)

M. Barillier : Comment, mais depuis quand les juges ont-ils le droit de manifester leurs opinions; nous sommes ici pour nous défendre, et je trouve étrange que ce soit les juges qui prétendent diriger cette défense à leur gré. — M. Thiébaud : En ce qui concerne les illégalités commencées contre moi, elles sont nombreuses, j'ai l'intention de déposer une plainte contre les fonctionnaires qui ont violé, à mon égard, toutes les règles du droit notamment...

Le président. — Arrêtez; vous sortez du débat.

NOUVEL INCIDENT

Me Boullay. — Le témoin a-t-il entendu crier à bas l'armée ? — M. Thiébaud. Le soir du vote, par le Sénat, de la loi de dessaisissement, je sortais d'ici avec plusieurs sénateurs ; devant le Panthéon, nous vîmes passer des bandes criant à bas l'armée ; nous avons entendu proférer les plus ignobles injures contre le drapeau ; mieux que cela, j'ai entendu crier à bas l'armée, à Tivoli-Vaux Hall, par deux escarpes qui n'étaient autres que des agents de la préfecture ; ils furent forcés de nous l'avouer; ailleurs encore, nous pûmes constater que les insulteurs de l'armée étaient payés, quelques-uns d'entre eux, je le répète, par la préfecture.

Me Procureur général bondit. — Je prie le témoin de préciser. - M. Thiébaut. C'est la besogne du commissaire de police.

Le Procureur. — Vous insultez gratuitement la police. — M. Thiébaud. — Ce n'est pas gratuitement qu'ils insultent l'armée.

Le Procureur prend place auprès du Président, comme pour requérir. (Violentes protestations à droite.)

MM. de Lamarzelle, Halgan, de Chamaillard, Le Provost de Launay, apostrophent vivement le Procureur : celui-ci désigne, du geste, la droite au Président; un tumulte effroyable éclate.

Le Président. — Messieurs, je vous somme de garder votre calme. — *A droite.* — Jamais, vous ne rappelez la gauche à l'ordre.

Le Procureur général. — J'ai entendu, à mon adresse, des épithètes offensantes, que je ne tolérerai pas.

M. de Chamaillard. — Je demande la parole.

Le Président. — Taisez-vous. — La droite se lève comme pour parler.

Le Président. — Messieurs, je vous en conjure, plus de manifestations collectives.

Le procureur général. — Je prie M. Thiébaud de nommer les agents de la préfecture qui ont été payés pour crier à bas l'armée !

M. Thiébaud. — Pardon, je n'ai pas dit qu'ils fussent agents de la préfecture. J'ai dit qu'ils avaient déclaré être des agents de la préfecture. M. le Procureur n'a d'ailleurs qu'à les faire chercher à la préfecture où ils se trouvaient journellement.

M. Le Provost de Launay : Comment, à la réunion de Tivoli-Vauxhall, qui était surveillée par la police, 150 anarchistes ont-ils pu pénétrer? — Le Témoin. Je n'en sais rien, toujours est-il qu'ils accueillaient les drapeaux tricolores qui décoraient la tribune, et qu'ils se servirent des hampes pour nous frapper. (Bruit)

Le témoin se retire. A ce moment, M. de Sabran se lève; Tout à l'heure, dit-il, M. le procureur général a cru devoir souligner, avec ironie, qu'il n'y avait que des princes dans la maison de France; oui, ils sont tous princes, parce qu'ils sont les premiers de tous, la première famille de France. Prince veut dire première, en sens latin du mot. (Protestations.) Vous oubliez, messieurs, que trente-deux Bourbons sont morts pour la Patrie ! (Bravo à droite.)

(Voir la suite plus loin)

UN DÉSASTRE DANS L'INDE FRANÇAISE

La *Politique Coloniale* dit qu'on lui écrit de Karikal à la date du 15 novembre dernier :

« Nous avons essuyé, dans la journée du 13 novembre courant, un cyclone d'une violence extrême.

» A cinq heures et demie du matin, la pluie tombait abondamment et le vent s'accusait N.-O. Vers sept heures, le baromètre subissait une brusque dépression et déjà grand nombre d'arbres étaient déracinés. — Pendant quatre heures le vent faisait rage, passant au nord et à l'est, enlevant les toitures des maisons et rasant toutes les palloltes. — Rien ne restait debout, à part les habitations construites en briques.

» Le train de Pérulam à Négapatam a été renversé par la force du vent. Toutes les communications télégraphiques ayant été interrompues, il n'est pas possible encore aujourd'hui de se rendre un compte exact des dégâts, mais ils doivent être très considérables, si l'on en juge par l'aspect de la ville de Karkal. Beaucoup de malheureux sont sans asile, nous avons eu une sécheresse exceptionnelle, suivie d'inondations. »

LA LUNE TOMBE

Des prophètes peu faciles à décourager, ce sont ceux qui ont pris pour spécialité de nous annoncer périodiquement la fin du monde.

C'est ainsi qu'un astronome — ou un fumiste — dont on ne donne d'ailleurs pas le nom, aurait annoncé que la lune, notre fidèle satellite, est en train de tomber sur nous. Seulement, cette chute prendra du temps. Elle durera, paraît-il, sept cent vingt-huit années. Ce ne sera donc ni vous ni moi qui recevrons l'astre sur notre tête.

Du reste, personne ne le recevra sur la terre, du moins parmi les habitants de la terre ferme.

La lune dégringolera dans l'océan Atlantique le vendredi 13 décembre de l'année deux mille six cent vingt-sept, à huit heures vingt-neuf minutes du soir.

Sur quoi l'Océan débordera, et engloutira nos arrière-neveux, à moins que ceux-ci, avertis à temps, ne se soient pourvus de vessies nataloires et ne parviennent à prendre terre... sur la lune, si l'on peut s'exprimer ainsi.

CHOSES ET AUTRES

Classe de rhétorique.

Le professeur à un élève :

— Voulez-vous me dire ce que La Rochefoucauld a écrit de remarquable ?

Muisme de l'intéressé. Un camarade lui souffle : « *Les Maximes* ».

Alors, l'élève qui a mal compris :

— *La dame de chez Maxim.*

***

Sport moderne.

— Alors, Monsieur va faire une petite excursion en teuf-teuf ?

— Oui, Baptiste: on trouvera mes dernières dispositions dans le tiroir gauche de mon bureau.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.75
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

REVUE COMMERCIALE

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 16 décembre.

On ne nous signale pas de modification sensible, cette semaine, dans la situation de la fabrique. Les commissions d'été s'exécutent régulièrement. Dans le négoce en tissus il règne une grande activité produite par la température actuelle : certains genres de tissus manquent complètement. On ne pourra les remplacer qu'en payant un prix sensiblement plus élevé, ce qui pourrait amener un arrêt momentané dans les affaires.

Le marché à terme sur laines a repris de l'activité, cette semaine, et les cours de 6,70 à 6,75 ont été reconquis : on clôture à 6 fr. 80.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

D'après les chiffres officiels, les importations en France, du 1er janvier au 30 novembre, se sont élevées à 3,839,066,000 francs, contre 4,071,457,000 francs pendant la même période de 1898, et les exportations à 3,549,401,000 francs, contre 3,116,798,000 francs. Les importations du 1er janvier au 30 novembre dernier sont donc supérieures aux exportations de 289,665,000 francs.

Ces chiffres se décomposent comme suit, comparativement à ceux de l'année précédente :

Importations	1899 francs	1898 francs
Objets d'alimentation	923.652.000	1.397.479.000
Matières nécessaires à l'industrie	2.295.615.000	2.114.010.000
Objets fabriqués	619.799.000	559.968.000
Total	3.839.066.000	4.071.457.000
Exportations		
Objets d'alimentation	608.537.000	592.407.000
Matières nécessaires à l'industrie	994.004.000	845.373.000
Objets fabriqués	1.785.617.000	1.536.728.000
Colis postaux	161.243.000	142.201.000
Total	3.549.401.000	3.116.708.000

D'après ce tableau, les différences pour les onze premiers mois de 1899 sur ceux correspondant de 1898 sont les suivantes :

Importations		francs
Objets d'alimentation	en moins	473.827.000
Matières pour l'industrie	en plus	181.605.000
Objets fabriqués	»	39.831.000
Diminution en 1899		252.091.000
Exportations		francs
Objets d'alimentation	en plus	16.130.000
Matières pour l'industrie	»	148.632.000
Objets fabriqués	»	248.889.000
Colis postaux	»	19.042.000
Augmentation en 1899		432.693.000

(D'un correspondant particulier)

Huddersfield. — Les ordres en tissus pour l'hiver et pour le printemps arrivent avec plus de facilité. Les genres qui sont le plus en demande sont les fins et demi-fins worsteds fantaisie ainsi que les serges et les tweeds bon marché. Il est bon de noter que le prix des tissus soit facilement l'avance de la laine. D'ailleurs avec le froid qui s'est annoncé cette semaine les ordres à venir seront bons. L'exportation des tissus est satisfaisante et il y a une légère amélioration à signaler pour les demandes des Etats-Unis.

(D'un correspondant particulier)

Rochdale, 15 décembre. — Le marché est calme, les marchands de flanelle préparent leur stock, ce qui rendra les affaires de peu d'importance pour quelque temps. Le prix des flanelles est ferme avec tendance à hausser par suite de l'avance sur la laine et pour les affaires qui se font l'on paye les pleins prix.

Le stock des fabricants est très petit et ils sont obligés de prendre les ordres en promettant de livrer aussi tôt que possible.

(D'un correspondant particulier)

Leicester, 15 décembre. — Le marché est calme, les laines fines prima et les fines croisées sont fermes, toutefois il y a une certaine réserve de la part des acheteurs.

Les laines croisées communes sont un peu plus tenues. Les laines de peau sont en bonne demande et à prix fermes. Des affaires se trouvent un peu ralenties par suite en ce moment de l'année, de la formation du stock.

LAINES DES INDES

Liverpool, 14 décembre.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 16 janv. 1900. Arrivages depuis la dernière série 9,343 balles. Anciennes existences tenues par importateurs 1,774 balles. Total 11,087 b.

Le ton ferme du marché aux laines anglaises se maintient. Sur place, plus de 170 balles laine des Indes ont été vendues à prix raidissants. Aux enchères de provenances diverses ici le 13 courant, les qualités fines de Pérou lavé accusent une hausse de 1 à 1½ pib sur les cours de septembre. Les genres intermédiaires sont aussi de 1/4 à 1/2 pib plus chers. La première vente publique de laine La Plata de la nouvelle tonte aura lieu ici le 20 courant, lorsque 3000 à 4000 balles seront présentées aux enchères.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

La renaissance classique. — Le mouvement de reprise des chefs-d'œuvre anciens s'accentue. La Comédie-Française donnera, le 22 décembre, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Racine, *Andromaque* et *Les Plaideurs*. Mlle Dalvair, engagée à la suite des derniers concours du Conservatoire, débutera dans *Andromaque* avec le rôle d'Hermione. MM. Paul Mounet et Albert Lambert avec Mlle Renée du Minil lui donneront la réplique.

— L'Odéon a représenté samedi soir *le Florentin*, un acte en vers de La Fontaine.

— L'Opéra-Comique annonce pour mercredi prochain les reprises d'*Orphée*, de Gluck, et de *l'Irlandais*, de Méhul.

— L'Opéra prépare de son côté la reprise d'*Armide*, de Gluck.

La Comédie Française à Lille. — Suivant une tradition déjà ancienne, la Comédie-Française viendra très prochainement à Lille, jouer *Mercadet* et le *Dîner de Pierrot*, au bénéfice de la Société des typographes de la ville.

A Montmartre. — L'ancien hôtel du Chat-Noir, qui a été longtemps célèbre, va bientôt voir sa popularité refleurir. Le chansonnier Fursy y va prochainement installer un cabaret sous l'enseigne : « La Boîte à Fursy. »

Les grands oratorios à Saint-Eustache. — Nous avons annoncé qu'une série d'auditions des grands oratorios aurait lieu à Paris, à l'église Saint-Eustache, dont l'acoustique est très favorable pour des exécutions de cette nature et qui possède un orgue de grande puissance. Voici les dates et les programmes de la première série de cinq auditions.

18 janvier, le *Messie*, de Haendel ; — 15 février, le *Requiem*, de Berlioz, et *Resurrectio mortuorum Judex !* de Gounod ; — 15 mars, la *Terre promise*, oratorio inédit de J. Massenet (première audition), et la *Cène des apôtres*, de R. Wagner ; — jeudi et vendredi saint, la *Passion selon saint Mathieu*, de J. S. Bach.

L'orchestre et les chœurs composés de 300 à 400 exécu-

(Voir la suite à la 3e page)

FEUILLETON DU 18 DÉCEMBRE 1899 — N° 187

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE GABRIELLE

XLIV

Le nom de Philippe de Kerven éclaira subitement les ténèbres devant les yeux éblouis de Paul Giret.

— Ah ! fit-il, Marie Kernac a été acquittée grâce à M. de Kerven...

— Acquitté par le jury, mais non par l'opinion publique qui ne continua pas moins à la croire coupable.. Maintenant, à côté du mal, je dois placer le bien. La vieille sage-femme s'est éteinte à plus de soixante-quinze ans, repentante et déplorant le passé. Elle a fait appeler le curé de la paroisse, elle s'est confessée, elle a reçu les sacrements et elle a rendu à Dieu son âme purifiée, après avoir, par testament, légué ce qu'elle possédait à l'église de Saint-Luce, et écrit plusieurs lettres qui, toutes, furent expédiées à leurs adresses après sa mort...

— Et, sans doute, vous ignorez ce que contenaient ces lettres ?

— Absolument. Une personne le sait.

— Qui donc ? demanda vivement Giret.

— Monsieur le curé, à l'instigation de qui elles ont été écrites.

— Puisque Marie Kernac laissait un testament, on a dû apposer les scellés